

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-quatrième session (25^e session ordinaire)
Genève, 4 – 8 octobre 2021

RAPPORT SUR LE COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES (SCCR)

établi par le Secrétariat

1. Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") s'est réuni trois fois depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale de l'OMPI, dernière session à laquelle il a rendu compte de l'avancement de ses travaux. Ces réunions se sont tenues en octobre 2019, novembre 2020 et juin-juillet 2021, les deux dernières s'étant tenues sous une forme hybride. Le comité prévoit de tenir deux sessions ordinaires en 2022.

2. À sa cinquante et unième session, tenue du 30 septembre au 9 octobre 2019, l'Assemblée générale de l'OMPI a examiné le rapport sur l'état d'avancement des travaux du SCCR (document WO/GA/51/5 Rev.), y compris les discussions sur la protection des organismes de radiodiffusion et les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes. Elle a pris note du rapport et a prié le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions traitées dans le rapport.

3. Le présent document fait le point sur l'état d'avancement des travaux du SCCR. Les résumés présentés par le président pour les trente-neuvième, quarantième et quarante et unième sessions du SCCR font l'objet des annexes du présent document.

PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

4. La question de l'actualisation de la protection des organismes de radiodiffusion, afin de tenir compte de l'évolution technologique, a été débattue à toutes les sessions du SCCR

depuis 1998, y compris lors des deux sessions spéciales consacrées exclusivement à ce sujet en 2007.

5. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale de l'OMPI a "invité le SCCR à poursuivre ses travaux en vue de la convocation, au cours de l'exercice biennal 2020-2021, d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur la protection des organismes de radiodiffusion, sous réserve que les États membres du SCCR s'accordent sur les questions fondamentales, notamment la portée, l'objet de la protection et les droits à octroyer".

6. À sa trente-neuvième session tenue en octobre 2019, le SCCR a examiné le document SCCR/39/4 établi par le président, intitulé "Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions". Le comité a également examiné les documents SCCR/37/2 intitulé "Proposition de la délégation de l'Argentine", soumis par la délégation de l'Argentine et SCCR/37/7 intitulé "Proposition des États-Unis d'Amérique concernant le champ d'application et la mise en œuvre des droits, projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion", soumis par la délégation des États-Unis d'Amérique, qui avaient déjà été présentés, ainsi que de nouvelles variantes proposées par différentes délégations lors des délibérations. Le comité a poursuivi l'examen des questions relatives aux définitions, à l'objet de la protection, aux droits à octroyer et à d'autres aspects, en vue de préciser différentes questions techniques et les positions des délégations à cet égard. À l'issue de ces délibérations, le président a établi une version révisée du document SCCR/39/4 pour faire état de sa compréhension de l'état d'avancement des discussions (document SCCR/39/7).

7. À sa quarantième session, le comité a pris note du récapitulatif du document SCCR/39/7 intitulé "Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions" présenté par le Secrétariat. En raison de la forme hybride de la session, les membres du SCCR ont décidé de ne pas tenir de discussions de fond et de ne pas prendre de décisions au cours de la session.

8. À la quarante et unième session du SCCR, un récapitulatif des travaux informels en cours a été communiqué au comité et le président et le vice-président ont répondu aux questions soulevées dans les déclarations faites par les délégations. En raison de la forme hybride de la session, les membres du SCCR ont décidé de ne pas tenir de discussions de fond et de ne pas prendre de décisions au cours de la session.

9. La question de la protection des organismes de radiodiffusion restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS

10. Le SCCR examine la question des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur depuis 2004 et la question des limitations et des exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques, des services d'archives et des établissements d'enseignement et de recherche, ainsi que des personnes ayant d'autres handicaps, à chacune de ses sessions depuis 2012.

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS : BIBLIOTHÈQUES ET SERVICES D'ARCHIVES

LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

11. À sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale de l'OMPI a demandé au SCCR de poursuivre ses travaux sur ces deux thèmes.

12. À la trente-neuvième session du comité tenue en octobre 2019, le Secrétariat a fait le point sur les différents points du “plan d’action – bibliothèques, services d’archives et musées” et du “plan d’action – établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps” (qui figurent tous deux dans le document SCCR/36/7), y compris les trois séminaires régionaux tenus en 2019 à Singapour, Nairobi et Saint-Domingue, ainsi que la Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d’auteur pour les bibliothèques, les services d’archives, les musées et les établissements d’enseignement et de recherche tenue en 2019 à Genève. Le Secrétariat a été prié d’établir un rapport factuel présentant les résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale pour examen par le comité.

13. À sa quarantième session, le comité a pris note du “Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale” (document SCCR/40/2) présenté par le Secrétariat. Le rapport reflétait l’analyse et les propositions des professionnels, des experts et des États membres. Il couvrait également les points mis en évidence tout au long du processus et les contributions apportées à la fin de la conférence sur la voie à suivre. En raison de la forme hybride de la session, les membres du SCCR ont décidé de ne pas tenir de discussions de fond et de ne pas prendre de décisions au cours de la session.

14. À sa quarante et unième session, le comité a examiné une proposition visant à ce que le Secrétariat organise une session d’information sur le thème de l’impact de la Covid-19 sur le système du droit d’auteur, notamment sur les droits, les droits connexes et les limitations et exceptions, durant la quarante-deuxième session du comité (voir la décision du comité au paragraphe 35).

15. La question des exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d’archives et la question des exceptions et les limitations en faveur des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps resteront inscrites à l’ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

QUESTIONS DIVERSES

16. En raison de la forme hybride de la session, les membres du SCCR ont décidé de ne pas tenir de discussions de fond et de ne pas prendre de décisions sur les questions diverses au cours de la session.

EXAMEN DU DROIT D’AUTEUR DANS L’ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

17. L’examen du droit d’auteur dans l’environnement numérique est traité sous le point “Questions diverses” de l’ordre du jour depuis la trente et unième session du SCCR tenue en décembre 2015.

18. À sa trente-neuvième session, le comité s’est félicité de l’“Introduction au marché mondial de la musique numérique” (document SCCR/39/3) présentée par Mme Susan Butler.

19. À sa quarantième session, le comité a pris note des informations actualisées présentées par le Secrétariat sur l’état d’avancement des travaux.

20. À sa quarante et unième session, le comité a accueilli avec satisfaction les présentations vidéo suivantes : “À l’intérieur du marché mondial de la musique numérique” (document SCCR/41/2) par Mme Susan Butler; “Étude sur les artistes sur le marché de la musique numérique : considérations économiques et juridiques” (document SCCR/41/3) par M. Christian Castle et M. Claudio Feijoo; “Le marché de la musique en Amérique latine” (document SCCR/41/4) par Mme Leila Cobo; “Étude portant sur le marché numérique de la musique en Afrique de l’Ouest” (document SCCR/41/6) par M. El H. Mansour Jacques Sagna; et “Rapport sur le marché de la musique en ligne et les principaux modèles d’affaires en Asie :

Aperçu et tendances générales” (document SCCR/41/7) par Mme Irene Calboli et M. George Hwang.

21. La question de l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

DROIT DE SUITE

22. Le droit de suite est traité sous le point “Questions diverses” de l'ordre du jour depuis la trente et unième session du SCCR tenue en décembre 2015.

23. À sa trente-sixième session, le comité est convenu d'établir une équipe d'experts sur le droit de suite (ci-après dénommée “Équipe d'experts”), chargée de faire rapport au comité s'agissant des éléments pratiques liés au droit de suite des artistes.

24. À sa trente-neuvième session, le Secrétariat a présenté des informations actualisées sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts.

25. À sa quarantième session, le comité a pris note des informations actualisées fournies par les responsables de trois groupes de travail des équipes d'experts (documents SCCR/40/6, SCCR/40/7 et SCCR/40/8).

26. À sa quarante et unième session, le comité a accueilli avec satisfaction l'exposé vidéo de Mme Marie-Anne Ferry-Fall sur le document intitulé “Éclaircissements fournis par le Groupe de travail sur le droit de suite des artistes en réponse aux questions soulevées par la délégation japonaise”, préparé par Mme Ferry-Fall et M. Sam Ricketson (document SCCR/41/9).

27. La question du droit de suite restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

PROTECTION DES DROITS DES METTEURS EN SCÈNE DE THÉÂTRE

28. La question de la protection des droits des metteurs en scène est examinée sous le point “Questions diverses” depuis la trente-cinquième session du SCCR tenue en novembre 2017.

29. À sa trente-neuvième session, le comité a accueilli favorablement un rapport intermédiaire des auteurs de l'étude présenté par vidéoconférence sur l'étude exploratoire en cours de préparation.

30. À sa quarantième session, le comité a pris note d'un rapport intermédiaire sur l'étude exploratoire, fourni par les auteurs de l'étude (document SCCR/40/5).

31. À sa quarante et unième session, le comité a accueilli avec satisfaction des présentations vidéo de Mme Ysolde Gendreau et M. Anton Sergo sur l'étude achevée sur les droits des metteurs en scène de théâtre (document SCCR/41/5).

32. La question de la protection des droits des metteurs en scène restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

DROIT DE PRÊT PUBLIC

33. Le droit de prêt public est traité sous le point “Questions diverses” de l'ordre du jour depuis la quarantième session du SCCR tenue en novembre 2020.

34. À ses quarantième et quarante et unième sessions, le comité a pris note de la proposition d'étude sur le droit de prêt public à intégrer dans l'ordre du jour et les travaux futurs du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation Mondiale de la Propriété

Intellectuelle (OMPI) (document SCCR/40/3 Rev.2), présentée par les délégations de la Sierra Leone, du Panama et du Malawi.

35. La question du droit de prêt public restera inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

SÉANCE D'INFORMATION

36. À sa quarante et unième session (voir le paragraphe 11), le comité a prié le Secrétariat d'organiser une séance d'information d'une demi-journée consacrée au thème de l'impact de la Covid-19 sur l'écosystème culturel, créatif, et éducatif, y compris le droit d'auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, au cours de la semaine de la quarante-deuxième session du comité.

37. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée

i) prendre note du "Rapport sur le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes" (document WO/GA/54/4) et

ii) à prier le SCCR de poursuivre ses travaux sur toutes les questions dont il est rendu compte dans le document WO/GA/54/4.

[Les résumés présentés par le président pour les trente-neuvième, quarantième et quarante et unième sessions du SCCR suivent]

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

**Trente-neuvième session
Genève, 21 – 25 octobre 2019**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La trente-neuvième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par Mme Sylvie Forbin, vice-directrice générale. M. Daren Tang Heng Shim a assuré la présidence et MM. Abdoul Aziz Dieng et Peter Labody ont assumé les fonctions de vice-présidents. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/39/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/39/2, à savoir la Fédération internationale des associations du droit de l'informatique (IFCLA) et la Fédération italienne pour la protection des contenus audiovisuels et multimédias (FAPAV).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa trente-huitième session (document SCCR/38/11). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 15 novembre 2019, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l'adresse suivante : copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/37/6, SCCR/38/4, SCCR/38/5, SCCR/38/6, SCCR/38/7 et SCCR/39/5.

6. Le comité a accueilli avec satisfaction l'exposé sur les *Exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des services d'archives : analyse typologique* (document SCCR/39/5) (au point 1 de la partie intitulée intitulée "*Plan d'action – Bibliothèques, services d'archives et musées*", dans le document SCCR/36/7), présenté par M. Kenneth Crews, et a participé à une séance de questions-réponses avec M. Crews.

7. Le Secrétariat a fait rapport sur les trois séminaires régionaux tenus à Singapour, Nairobi et Saint-Domingue au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 5) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 3) (document SCCR/36/7) : le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Asie-Pacifique sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (29 et 30 avril); le *Séminaire régional pour le groupe des pays africains sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (12 et

13 juin); et le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (4 et 5 juillet). Les présidents et les rapporteurs des groupes de travail des séminaires régionaux ont rendu compte des débats tenus au sein de leur groupe, et les représentants des pays hôtes ont également décrit les résultats des séminaires.

8. Le Secrétariat a décrit la *Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche*, qui s'est tenue les 18 et 19 octobre à Genève au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 6) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 4) (document SCCR/36/7), et a rendu compte des éléments définissant la marche à suivre en se fondant sur les délibérations de la conférence.

9. Les délibérations sur les prochaines étapes relatives aux points 5 et 6 de l'ordre du jour ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité.

10. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir un rapport complet faisant la synthèse des résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale. Le rapport traitera des quatre principales questions à l'examen, à savoir les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche, et il tiendra compte de l'analyse et des propositions faites par les praticiens, les experts et les représentants des États membres du monde entier qui se sont réunis tout au long du processus. Le rapport traitera également des éléments définissant la marche à suivre, mis en lumière à la fin de la conférence. Le rapport sera publié dans toutes les langues au moins deux mois avant la quarantième session du SCCR. Le comité poursuivra les discussions sur le futur programme de travail du SCCR concernant ce point de l'ordre du jour en se fondant sur les travaux antérieurs du comité et les documents existants du SCCR, notamment le rapport présentant les résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale qui a clôturé les travaux menés dans le cadre des plans d'action.

11. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

12. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 Rev., SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/38/3, SCCR/38/8, SCCR/38/9 et SCCR/39/6.

13. Le comité s'est félicité de l'exposé sur le document SCCR/39/6 intitulé "*Rapport sur les pratiques suivies et les difficultés rencontrées en matière d'activités d'enseignement à distance et de recherche en ligne*" (au point 2.a) de la partie intitulée "Plan d'Action – Établissements d'enseignement et de recherche et personnes ayant d'autres handicaps" (document SCCR/36/7), présenté par Mmes Raquel Xalabarder et Monica Torres, et a participé à une séance de questions-réponses avec Mmes Xalabarder et Torres.

14. Le Secrétariat a fait rapport sur les trois séminaires régionaux tenus à Singapour, Nairobi et Saint-Domingue au titre du *Plan d'Action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 5) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 3) (document

SCCR/36/7) : le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Asie-Pacifique sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (29 et 30 avril); le *Séminaire régional pour le groupe des pays africains sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (12 et 13 juin); et le *Séminaire régional pour le groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche dans le domaine du droit d'auteur* (4 et 5 juillet). Les présidents et les rapporteurs des groupes de travail des séminaires régionaux ont rendu compte des débats tenus au sein de leur groupe, et les représentants des pays hôtes ont également décrit les résultats des séminaires.

15. Le Secrétariat a décrit la *Conférence internationale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur pour les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les institutions d'enseignement et de recherche*, qui s'est tenue les 18 et 19 octobre à Genève au titre du *Plan d'action concernant les bibliothèques, les services d'archives et les musées* (point 6) et du *Plan d'action pour les établissements d'enseignement et de recherche ainsi que pour les personnes ayant d'autres handicaps* (point 4) (document SCCR/36/7), et a rendu compte des éléments définissant la marche à suivre en se fondant sur les délibérations de la conférence.

16. Les délibérations sur les prochaines étapes relatives aux points 5 et 6 de l'ordre du jour ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité.

17. Le comité a demandé au Secrétariat d'établir un rapport complet faisant la synthèse des résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale. Le rapport traitera des quatre principales questions à l'examen, à savoir les bibliothèques, les services d'archives, les musées et les établissements d'enseignement et de recherche, et il tiendra compte de l'analyse et des propositions faites par les praticiens, les experts et les représentants des États membres du monde entier qui se sont réunis tout au long du processus. Le rapport traitera également des éléments définissant la marche à suivre, mis en lumière à la fin de la conférence. Le rapport sera publié dans toutes les langues au moins deux mois avant la quarantième session du SCCR. Le comité poursuivra les discussions sur le futur programme de travail du SCCR concernant ce point de l'ordre du jour en se fondant sur les travaux antérieurs du comité et les documents existants du SCCR, notamment le rapport présentant les résultats des trois séminaires régionaux et de la conférence internationale qui a clôturé les travaux menés dans le cadre des plans d'action.

18. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

19. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5, SCCR/36/6, SCCR/37/2, SCCR/37/7, SCCR/37/8, SCCR/38/10, SCCR/39/4 et SCCR/39/7, ainsi que des diagrammes et des documents informels établis lors de précédentes sessions.

20. Le comité a examiné le document SCCR/39/4 établi par le président, intitulé "*Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions*". Le comité a également examiné les documents SCCR/37/2 intitulé "*Proposition de la délégation de l'Argentine*", soumis par la délégation de l'Argentine et SCCR/37/7 intitulé "*Proposition des États-Unis d'Amérique concernant le champ d'application et la mise en œuvre des droits, projet de traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion*", soumis

par la délégation des États-Unis d'Amérique, qui avaient déjà été examinés, ainsi que de nouvelles variantes proposées par différentes délégations lors des délibérations.

21. Les délibérations ont eu lieu dans le cadre de sessions informelles du comité. Le comité a poursuivi l'examen des questions relatives aux définitions, à l'objet de la protection, aux droits à octroyer et à d'autres aspects, en vue de préciser différentes questions techniques et les positions des délégations à cet égard. À l'issue de ces délibérations, le président a établi une version révisée du document SCCR/39/4 pour faire état de sa compréhension de l'état d'avancement des discussions (document SCCR/39/7).

22. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

23. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev., SCCR/36/4, SCCR/37/3, SCCR/37/4, SCCR/37/5, SCCR/38/INF et SCCR/39/3.

24. En ce qui concerne le droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité s'est félicité de l'exposé intitulé "*Introduction au marché mondial de la musique numérique*" (document SCCR/39/3), présenté par Mme Susan Butler, et a participé à une séance de questions-réponses avec Mme Butler. La prochaine phase de l'étude exploratoire sur la musique sera présentée à la quarantième session du SCCR.

25. En ce qui concerne le droit de suite, le Secrétariat a fait le point sur l'état d'avancement des travaux de l'équipe d'experts sur le droit de suite. L'équipe d'experts poursuivra ses travaux et des informations actualisées sur cette question seront communiquées à la quarantième session du SCCR.

26. S'agissant du renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité s'est félicité du rapport intérimaire sur l'étude sur la protection des droits des metteurs en scène présenté en visioconférence par les auteurs de l'étude, M. Anton Sergo et Mme Ysolde Gendreau et les représentants de l'Académie d'État russe de la propriété intellectuelle, le recteur, M. Ivan Bliznets et la directrice adjointe du Département du droit d'auteur, Mme Viktoriia Savina. L'exposé a été suivi d'une séance de questions-réponses. Le rapport sera présenté à la quarantième session du SCCR.

27. Ces trois questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarantième session du SCCR.

28. La question du droit de prêt public a été soulevée en vue d'une éventuelle inscription à l'ordre du jour. Le comité était favorable à ce qu'une proposition officielle lui soit présentée la concernant, lors d'une prochaine réunion.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

29. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la trente-neuvième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

30. La prochaine session du comité se tiendra au premier semestre de 2020.

[Fin du document]

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Quarantième session
Genève, 16 – 20 novembre 2020

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La quarantième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes ("SCCR" ou "comité") a été ouverte par le Directeur général, Daren Tang. M. Aziz Dieng a assuré la présidence et M. Peter Labody a assumé les fonctions de vice-président. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/40/1 Prov.2).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/40/4, à savoir Artists Rights Society (ARS), Authors Guild, Bildupphovsrätt I Sverige ek för (anciennement BUS) (organisation suédoise de gestion collective), Independent Alliance for Artist Rights (IAFAR), Indian Singers Rights Association (ISRA), Sightsavers, Société des auteurs audiovisuels (SAA), Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques (ADAGP), Société multimédia des auteurs des arts visuels (SOFAM), Stichting Pictoright (Pictoright), Union des étudiants d'Europe (ESU) et Visual Entidad de Gestión de Artistas Plásticos (VEGAP).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport sur sa trente-neuvième session (document SCCR/39/8). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 31 janvier 2021, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l'adresse copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/27/2 Rev., SCCR/27/6, SCCR/30/5, SCCR/31/3, SCCR/32/3, SCCR/33/3, SCCR/33/5, SCCR/34/3, SCCR/34/4, SCCR/35/10, SCCR/35/12, SCCR/36/5, SCCR/36/6, SCCR/37/2, SCCR/37/7, SCCR/37/8, SCCR/38/10, SCCR/39/4 et SCCR/39/7, ainsi que des diagrammes et des documents officieux établis lors de précédentes sessions.

6. Le Secrétariat a été invité par le président à présenter un résumé du document SCCR/39/7 intitulé *Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions*.

7. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.

8. Le comité a pris note du résumé présenté par le Secrétariat concernant le document SCCR/39/7 intitulé *Texte de synthèse révisé sur les définitions, l'objet de la protection, les droits à octroyer et d'autres questions*, ainsi que des déclarations faites par les délégations.

9. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante et unième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

10. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/3, SCCR/26/8, SCCR/29/4, SCCR/30/2, SCCR/30/3, SCCR/33/4, SCCR/34/5, SCCR/35/6, SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/37/6, SCCR/38/4, SCCR/38/5, SCCR/38/6, SCCR/38/7, SCCR/39/5 et SCCR/40/2.

11. Le Secrétariat a été invité par le président à présenter le *Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale* (document SCCR/40/2).

12. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.

13. Le comité a pris note du *Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale* (document SCCR/40/2), de l'exposé présenté par le Secrétariat et des déclarations faites par les délégations.

14. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante et unième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

15. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/26/4 Prov., SCCR/27/8, SCCR/32/4, SCCR/33/4, SCCR/33/6, SCCR/34/6, SCCR/35/3, SCCR/35/5 Rev., SCCR/35/9, SCCR/36/3, SCCR/36/7, SCCR/38/3, SCCR/38/8, SCCR/38/9, SCCR/39/6 et SCCR/40/2.

16. Le Secrétariat a été invité par le président à présenter le *Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale* (document SCCR/40/2).

17. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.

18. Le comité a pris note du *Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale* (document SCCR/40/2), de l'exposé présenté par le Secrétariat et des déclarations faites par les délégations.

19. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante et unième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

20. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour étaient les documents SCCR/31/4, SCCR/31/5, SCCR/35/4, SCCR/35/7, SCCR/35/8, SCCR/35/Summary Presentation Rev., SCCR/36/4, SCCR/37/3, SCCR/37/4, SCCR/37/5, SCCR/38/INF, SCCR/39/3, SCCR/40/3 Rev.2, SCCR/40/5, SCCR/40/6, SCCR/40/7 et SCCR/40/8.

21. En ce qui concerne le droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité a pris note des informations actualisées présentées par le Secrétariat sur l'état d'avancement des travaux ainsi que des déclarations faites par les délégations.

22. En ce qui concerne le droit de suite, le comité a pris note des informations actualisées données par les membres de l'Équipe d'experts sur le droit de suite ainsi que des déclarations faites par les délégations.

23. En ce qui concerne le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité a pris note du rapport intérimaire sur l'étude sur la protection des droits des metteurs en scène présenté par les auteurs de l'étude ainsi que des déclarations faites par les délégations.

24. Le comité a pris note de la *Proposition d'étude sur le droit de prêt public à intégrer dans l'ordre du jour et les travaux futurs du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* (document SCCR/40/3 Rev.2) soumise par les délégations de la Sierra Leone, du Panama et du Malawi, ainsi que les déclarations faites par les délégations.

25. Ces quatre questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarante et unième session du SCCR.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

26. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la quarantième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

27. La prochaine session du comité se tiendra en 2021.

[Fin du document]

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

**Quarante et unième session
Genève, 28 juin – 1^{er} juillet 2021**

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION

1. La quarante et unième session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (ci-après dénommé "SCCR" ou "comité") a été ouverte par la vice-directrice générale, Sylvie Forbin. M. Aziz Dieng a assuré la présidence et M. Peter Labody a assumé les fonctions de vice-président. Mme Michele Woods (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour (document SCCR/41/1 Prov.).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ACCRÉDITATION DE NOUVELLES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

3. Le comité a approuvé l'accréditation en qualité d'observatrices auprès du SCCR des organisations non gouvernementales mentionnées dans l'annexe du document SCCR/41/8 Rev., à savoir Artists' Collecting Society (ACS), Fédération des sociétés des auteurs audiovisuels latino-américains (FESAAL), Featured Artists Coalition (FAC), Screen Actors Guild – American Federation of Television & Radio Artists (SAG-AFTRA), Société chinoise du droit d'auteur (CSC) et Independent Music Publishers International Forum (IMPF).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA QUARANTIÈME SESSION

4. Le comité a approuvé le projet de rapport de sa quarantième session (document SCCR/40/9). Les délégations et les observateurs ont été invités à adresser au Secrétariat, d'ici au 30 septembre 2021, les éventuelles observations sur leurs déclarations, à l'adresse copyright.mail@wipo.int.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PROTECTION DES ORGANISMES DE RADIODIFFUSION

5. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929.

6. Le vice-président a présenté un récapitulatif des travaux informels en cours et a répondu aux questions soulevées dans les déclarations faites par les délégations.

7. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.

8. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.

9. Le président et le vice-président prendront en considération les avis exprimés au cours de la session sur les modalités des travaux informels, y compris la nécessité de respecter les principes de transparence et d'ouverture.

10. Ce point restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES ET DES SERVICES D'ARCHIVES

11. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929.
12. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.
13. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.
14. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a proposé la tenue d'une séance d'information, lors de la quarante-deuxième session du SCCR, consacrée à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le système du droit d'auteur, notamment sur les droits, les droits connexes et les limitations et exceptions. Cette proposition a été examinée au cours de la session et la décision du comité à cet égard figure au paragraphe 27 ci-dessous.
15. Le point de l'ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : LIMITATIONS ET EXCEPTIONS EN FAVEUR DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE ET DES PERSONNES AYANT D'AUTRES HANDICAPS

16. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929.
17. Le président a invité les participants de la session à faire part de leurs observations générales.
18. Le comité a pris note des déclarations faites par les délégations.
19. Le groupe des pays d'Asie et du Pacifique a proposé la tenue d'une séance d'information, lors de la quarante-deuxième session du SCCR, consacrée à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le système du droit d'auteur, notamment sur les droits, les droits connexes et les limitations et exceptions. Cette proposition a été examinée au cours de la session et la décision du comité à cet égard figure au paragraphe 27 ci-dessous.
20. Le point de l'ordre du jour consacré aux limitations et exceptions en faveur des établissements d'enseignement et de recherche et des personnes ayant d'autres handicaps restera inscrit à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

21. Les documents relatifs à ce point de l'ordre du jour établis lors de précédentes sessions peuvent être consultés sur la page Web dédiée à la quarante et unième session du SCCR, à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=63929.
22. En ce qui concerne le droit d'auteur dans l'environnement numérique, le comité s'est félicité des exposés vidéo *À l'intérieur du marché mondial de la musique numérique (SCCR/41/2)* par Mme Susan Butler; *Étude sur les artistes sur le marché de la musique numérique : considérations économiques et juridiques (SCCR/41/3)* par MM. Christian Castle et Claudio Feijoo; *Le marché de la musique en Amérique latine (SCCR/41/4)* par Mme Leila Cobo; *Étude portant sur le marché numérique de la musique en Afrique de l'Ouest*

(SCCR/41/6) par M. El H. Mansour Jacques Sagna; et *Rapport sur le marché de la musique en ligne et les principaux modèles d'affaires en Asie : aperçu et tendances générales* (SCCR/41/7) par Mme Irene Calboli et M. George Hwang. Les exposés vidéo ont été suivis de déclarations des délégations et d'une séance de questions-réponses avec certains auteurs des études.

23. En ce qui concerne le droit de suite, le comité a accueilli favorablement l'exposé vidéo de Mme Marie-Anne Ferry-Fall sur les éclaircissements fournis par le Groupe de travail sur le droit de suite des artistes en réponse aux questions soulevées par la délégation japonaise (SCCR/41/9) présenté par Mme Ferry-Fall et M. Sam Ricketson. L'exposé vidéo a été suivi de déclarations des délégations.

24. En ce qui concerne le renforcement de la protection des droits des metteurs en scène, le comité a accueilli avec satisfaction l'exposé vidéo *Étude sur les droits des metteurs en scène de théâtre* (document SCCR/41/5) par Mme Ysolde Gendreau et M. Anton Sergo. L'exposé vidéo a été suivi de déclarations des délégations et d'une séance de questions-réponses avec Mme Gendreau.

25. Le comité a pris note de la *Proposition d'étude sur le droit de prêt public à intégrer dans l'ordre du jour et les travaux futurs du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)* (document SCCR/40/3 Rev.2) soumise par les délégations de la Sierra Leone, du Panama et du Malawi, ainsi que des déclarations faites par les délégations.

26. Ces quatre questions resteront inscrites à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session du SCCR.

SÉANCE D'INFORMATION

27. Le comité a prié le Secrétariat d'organiser une séance d'information d'une demi-journée¹ consacrée au thème de l'impact de la Covid-19 sur l'écosystème culturel, créatif, et éducatif, y compris le droit d'auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, au cours de la semaine de la quarante-deuxième session du comité.

Au cours de cette séance d'information, après les exposés des experts, les États membres auront l'occasion d'échanger leurs points de vue et leurs données d'expérience.

Il s'agira d'un processus fondé sur une approche globale et équilibrée.

La séance d'information ne sera pas inscrite à l'ordre du jour de la quarante-deuxième session.

RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT

28. Le comité a pris note du contenu du présent résumé présenté par le président. Le président a précisé que le résumé rendait compte du point de vue du président sur les résultats de la quarante et unième session du SCCR et que, par conséquent, il n'était pas soumis au comité pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA SESSION

29. La prochaine session du comité se tiendra en 2022.

[Fin du document]

¹ La référence à la "demi-journée" est basée sur une journée de réunion comportant deux séances de trois heures. Dans le cas où la quarante-deuxième session du SCCR comprendrait des séances quotidiennes uniques de trois heures maximum, la séance d'information pourrait avoir lieu pendant une journée entière.